

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2007

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 279

présenté par  
Mme Batho  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 33****État B****Mission "Sécurité"**

I. – Créer le programme « Gendarmerie de contact ».

II. – En conséquence modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Police nationale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Gendarmerie nationale	0	348 480 909
<i>Dont titre 2</i>	0	348 480 909
Gendarmerie de contact	348 480 909	0
<i>Dont titre 2</i>	348 480 909	0
<b>TOTAUX</b>	348 480 909	348 480 909
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose, par la création d'un nouveau programme, d'engager la mise en œuvre des recommandations du rapport du centre national de prospective de la gendarmerie de juillet 2006, en faveur d'une « gendarmerie de contact ».

Ce dernier est financé par la suppression de l'équivalent de 1 071 emplois (ETPT) correspondant au nombre d'heures consacrées par la gendarmerie aux missions de transfèrements et d'extractions de détenus et évaluée par les rapporteurs à 1 813 348 heures. La somme de 348 480 909 euros correspondante est retirée en conséquence sur l'action 03 (mission de police judiciaire et concours à la justice pour être affectée à la gendarmerie de contact).